



SERVICE DES LICENCES

Hippodrome Henry Milliard - 14 rue Louis Blériot - 98800 NOUMEA

Tél : 25 47 11 Fax : 25 47 29 Mail : fch-nc@lagoon.nc

DECLARATION DE RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION

Important

Une déclaration de résiliation du contrat de location doit être obligatoirement effectuée :

1. Pour mettre fin au contrat avant le terme fixé pour sa durée.
2. Pour toute modification intervenant dans la composition d'un bailleur, ou d'un locataire.
Dans ce dernier cas, un nouveau contrat de location doit être déposé auprès la F.C.H. N.C.

Je soussigné locataire dirigeant de
la location enregistrée au secrétariat de la F.C.H.N-C pour le cheval :
né le :

Atteste sur l'honneur être spécifiquement mandaté par :

BAILLEURS

1. 3.
2. 4.

LOCATAIRES

1. 3.
2. 4.

Pour déclarer la résiliation du contrat de location.

Je reconnais être informé de sanctions prévues par le Code des Courses au Galop, si je ne suis pas en mesure d'établir la preuve de l'accord des personnes mentionnées dans la présente déclaration.

Fait à le

Signature